

Domarin le 9 juillet 2020



INFOS À DOMICILE

Mairie

33 bis Avenue du Bourg
38300 DOMARIN

N° 6-2020

- **CONSEIL MUNICIPAL** : Lundi 3 août à 20 heures à huis clos pour respecter les règles sanitaires.
- **AGENCE POSTALE** : Elle sera fermée du 13 au 18 juillet inclus. Comme d'habitude, le courrier déposé dans la boîte sera récupéré directement par les services postaux.
- **BIBLIOTHEQUE** : la Bibliothèque continue à fonctionner sous forme de drive. Les adhérents peuvent réserver des livres par internet et les retirer lors des permanences habituelles : mercredi 16h-18h30 et vendredi 16h30-18h45. Possibilité de contacter les bénévoles par mail à bibliotheque-de-domarin@orange.fr. La Bibliothèque fermera le vendredi 24 juillet après la permanence. La réouverture est prévue le mercredi 2 septembre à 16 heures.
- **ENQUETE BOULANGERIE OREE DES MARAIS** : Notre boulangerie à l'Orée des Marais est restée fermée depuis le confinement suite à des aléas du personnel. En collaboration avec le propriétaire, Monsieur BERTHET, nous souhaiterions réaliser un sondage et connaître vos avis. Avant sa fermeture, fréquentiez-vous la boulangerie ? Est-ce une gêne pour vous de ne plus avoir de boulangerie dans ce quartier ? Quelles sont vos suggestions pour une meilleure fréquentation ? Réponses à ce sondage par mail (mairie@domarin.fr) ou directement auprès du secrétariat de mairie au 04 74 93 18 67.
- **BRUIT** : Pour la tranquillité du voisinage, merci de bien vouloir respecter les horaires pour vos travaux de tonte, débroussaillage et utilisation d'appareils sonores, du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 19h30, le samedi, de 9h à 12h et de 15h à 19h et le dimanche et jours fériés, de 10h à 12h. Evitez de faire du bruit les dimanches et jours fériés.
- **FEUX** : Il est rappelé qu'un arrêté préfectoral interdit de faire brûler les végétaux et tout autre déchet. Vous devez les apporter à la déchèterie.
- **OPERATION TRANQUILLITE VACANCES** : Avant de partir, signaler votre départ à la Gendarmerie. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées. Ce dispositif est actif toute l'année. Un formulaire est disponible soit en Mairie, soit à la Gendarmerie, soit sur Internet.
- **COLLECTE DES ORDURES MENAGERES** : La société de ramassage nous informe qu'elle ne collectera plus les sacs poubelles. Merci de vous équiper d'un container homologué. Nous restons à votre écoute pour une commande groupée en mairie. Pensez également à trier vos ordures en apportant les papiers, les emballages et le verre dans les bennes de tri.
- **PARTICIPATION POUR LES VACANCES** : Le CCAS a décidé de maintenir l'aide pour les vacances à 8 €, par jour et par enfant (dans la limite de 30 jours). Les familles devront justifier d'un quotient familial inférieur ou égal à 800 et d'une facture des séjours ou centres aérés. Renseignements en mairie.

Nous vous souhaitons à tous de bonnes vacances !

Le Maire,
Alain MARY